



# LA MANCHE AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES POUR RELEVER NOS DÉFIS COMMUNS



Premier partenaire historique des collectivités locales, le Département de la Manche, dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028, souhaite impulser une nouvelle dynamique pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Cette politique territoriale, socle du nouveau projet de mandature, ambitionne de poursuivre l'accompagnement des collectivités à l'aide de 4 outils qui prennent en compte les spécificités de chaque territoire : le Contrat de territoire Manche (CTM), le Contrat de pôle urbain (CPU), le Contrat de pôle de services (CPS), le Fonds d'investissement rural (FIR). Il s'agit ici d'impulser une nouvelle dynamique au service des projets, avec pour objectif de renforcer l'accompagnement financier au titre des transitions écologique et inclusive.

Grâce au Fonds d'investissement rural, les 373 communes éligibles pourront, sur une période de 2 ans, solliciter une aide financière pour les projets partagés en termes de priorité.

## QUELS PROJETS ?

Le Département s'engage à accompagner financièrement les équipements et aménagements identifiables parmi les 6 thématiques éligibles suivantes :

### ÉQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- **Culture et vie associative** : espaces de diffusion et de pratiques artistiques ; bibliothèques, ludothèques ; salles de convivialité, espaces de vie associative...
- **Sport** : équipements pluridisciplinaires ou de spécialité, couverts ou de plein air...
- **Santé** : pôles et maisons de santé, centres de santé...
- **Services au public** : lieux d'accueil de proximité ; espaces de télétravail et tiers-lieux ; mairies et ateliers techniques...
- **Petite enfance/jeunesse** : accueils de loisirs sans hébergement, espaces jeunes, crèches, maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, relais petite enfance...
- **Scolaire et périscolaire** : écoles, restaurants scolaires, garderies, végétalisation des cours...
- **Commerce** : derniers commerces dans la spécialité, boutiques éphémères...
- **Énergies renouvelables** : réseaux et équipements.

### HABITAT

Réhabilitation, rénovation et extension de bâtiments à des fins locatives et d'habitats à vocation inclusive ; valorisation de friches et de dents creuses en coeur de bourg ; construction, extension, réhabilitation et rénovation de gîtes individuels et de groupe...

### AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ DOUCE

Aménagement durable d'espaces publics en centre bourg, d'enclos paroissiaux et d'espaces de loisirs ; mobilités du quotidien et itinéraires de randonnée ; inventaires et restaurations de petit patrimoine rural non protégé ; réhabilitation et rénovation d'hébergements touristiques de plein air...

### BIODIVERSITÉ

Études et actions de protection en faveur de la biodiversité (atlas de la biodiversité, maintien des continuités écologiques...) ; amélioration de la qualité des milieux (assainissement collectif - projets inscrits uniquement dans les CTM).

### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Création, extension, rénovation de locaux à destination des activités d'économie sociale et solidaire tels que lieux de réemploi et de recyclage...

### COHÉSION SOCIALE

Actions en faveur de l'intergénérationnel, la parentalité, l'insertion et la lutte contre l'isolement (analyse des besoins sociaux, jardins partagés, postes d'agents d'accueil France services...)

## QUELLE AIDE DU DÉPARTEMENT ?

Pour chaque commune éligible au FIR, le Département a déterminé une enveloppe globale valable pour les 2 années du dispositif, calculée sur la base de 100 € par habitant (population DGF connue au moment de la sollicitation), et comprise entre 50 000 € et 100 000 €.

Au regard des 6 thématiques, le Département s'assurera du respect des conditions d'éligibilité des projets. Le taux d'intervention applicable au coût éligible de l'opération sera modulable et défini par le maître d'ouvrage, dans une fourchette comprise entre 10 et 40 % dans la limite de l'enveloppe financière.

### UNE NOUVEAUTÉ DANS LES FIR 2022-2028 : LA BONIFICATION POUR L'EXEMPLARITÉ

Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage pourra bénéficier, par projet, d'une bonification dès lors qu'il démontrera une double ambition en matière de **transitions écologique et inclusive\***. À cet effet, une liste d'éléments à prendre en compte sera communiquée pour chaque type de projet (consultable sur le guide des aides en ligne sur [manche.fr](http://manche.fr)).

**Ainsi, une bonification de 20 % du montant de la subvention pourra être octroyée au projet et permettra un dé plafonnement de l'enveloppe affectée au dispositif.**

### EXEMPLE

*La commune X qui, au regard de sa population DGF de 1 200 habitants, bénéficie d'une enveloppe de 100 000 €, souhaite dans le cadre du FIR un accompagnement financier pour un équipement de service au public dont le coût est estimé à 250 000 € HT.*

*La commune respecte les conditions d'éligibilité et sollicite un taux d'intervention de 40 %.*

• **Subvention du département :**  
100 000 € (40 % de 250 000 €)

*La commune démontre une ambition d'exemplarité en matière de transitions écologique et inclusive, le projet pourrait bénéficier d'une majoration de l'aide départementale de 20 % permettant un dé plafonnement de l'enveloppe.*

• **Subvention portée à 120 000 €**  
(bonification de 20 000 € correspondant à 20 % de 100 000 €).

### \* DÉFINITIONS

**La transition écologique :** notion visant à diminuer l'impact environnemental des projets et répondre aux grands enjeux environnementaux (changement climatique, rareté des ressources, perte accélérée de la biodiversité).

**La transition inclusive :** notion visant à proposer des équipements et services adaptés à tous et pour tous, c'est-à-dire à rendre accessible les équipements et services à tous les Manchois, quelle que soit leur singularité (âge, sexe, handicap, pathologie, difficulté socioéconomique...). L'accessibilité est abordée dans tous ses aspects (l'information, la signalétique, les bâtiments...) afin de tendre vers une accessibilité universelle de l'équipement ou service.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

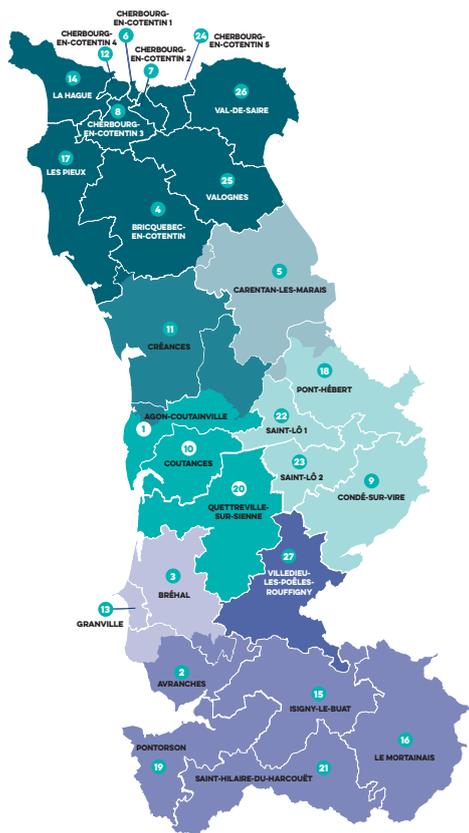
- ✓ 2 FIR seront possibles au titre de la politique territoriale 2022-2028.
- ✓ Le choix du taux d'intervention devra être défini par tranche de 5 points, dans une fourchette de 10 à 40 %.
- ✓ La bonification éventuelle pour « exemplarité » est de 20 % sur le montant initial de la subvention du projet concerné.
- ✓ L'aide calculée pour une opération d'investissement ne devra pas être inférieure à 5 000 €.
- ✓ Le calcul de l'aide sera réalisé sur l'intégralité des dépenses éligibles.
- ✓ Sauf précision de la part du maître d'ouvrage indiquant la non-récupération de la TVA, les opérations seront traitées en HT.
- ✓ L'aide sera calculée après déduction forfaitaire de 20 % des dépenses éligibles pour les équipements générant des recettes (habitat, salle de convivialité, commerce...).
- ✓ Le maître d'ouvrage est tenu de solliciter les cofinancements mobilisables et devra respecter les règles d'autofinancement public.



**LA MANCHE**  
**AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES**  
POUR RELEVER NOS DÉFIS COMMUNS

Retrouvez toutes  
les informations  
dans le guide des  
aides sur [manche.fr](http://manche.fr)

# LISTE DES COMMUNES ÉLIGIBLES AU FIR, PAR CANTON, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023



## 1 CANTON D'AGON-COUTAINVILLE

Auxais  
Blainville-sur-Mer  
Feugères  
Geffosses  
Gonfreville  
Gorges  
Hauteville-la-Guichard  
Marchésieux  
Montcuit  
Munéville-le-Bingard  
Nay  
Raids  
Saint-Germain-sur-Sèves  
Saint-Malo-de-la-Lande  
Saint-Martin-d'Aubigny  
Saint-Sébastien-de-Raids

## 2 CANTON D'AVRANCHES

Bacilly  
Carolles  
Champeaux  
Chavoy  
Dragey-Ronthon  
Genêts  
Le Parc  
Lolif  
Marcey-les-Grèves  
Ponts  
Saint-Jean-de-la-Haize  
Saint-Jean-le-Thomas  
Saint-Pierre-Langers  
Vains

## 3 CANTON DE BRÉHAL

Anctoville-sur-Boscq  
Beauchamps  
Bréville-sur-Mer  
Bricqueville-sur-Mer  
Chanteloup  
Coudeville-sur-Mer  
Équilly  
Folligny  
Hocquigny  
Hudimesnil  
La Lucerne-d'Outremer  
La Meurdraquière  
La Mouche  
Le Grippon  
Le Luot  
Le Loreur  
Le Mesnil-Aubert  
Longueville  
Munéville-sur-Mer  
Saint-Aubin-des-Préaux  
Saint-Planchers  
Saint-Sauveur-la-Pommeraye  
Subigny

## 4 CANTON DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Besneville  
Binville  
Breville  
Cattville  
Colomby  
Crosville-sur-Douve  
Étienville  
Golleville  
Hautteville-Bocage  
La Bonneville  
L'Étang-Bertrand  
Magneville  
Morville  
Négreville  
Neuville-en-Beaumont  
Orglandes  
Rauville-la-Bigot  
Rauville-la-Place  
Reigneville-Bocage  
Rocheville  
Sainte-Colombe  
Saint-Jacques-de-Néhou  
Sottevast  
Taillepied

## 5 CANTON DE CARENTAN-LES-MARAIS

Apperville  
Audouville-la-Hubert  
Auvers  
Baupte  
Beuzeville-la-Bastille  
Blosville  
Boutteville  
Hiesville  
Liesville-sur-Douve  
Méautis  
Neuville-au-Plain  
Saint-André-de-Bohon  
Sainte-Marie-du-Mont  
Saint-Germain-de-Varreville  
Saint-Martin-de-Varreville  
Sébeville  
Terre-et-Marais  
Turqueville

## 8 CANTON DE CHERBOURG-EN-COTENTIN 3

Couville  
Hardinvast  
Nouainville  
Saint-Martin-le-Gréard  
Sideville  
Teurthéville-Hague  
Tollevast  
Virandeville

## 9 CANTON DE CONDÉ-SUR-VIRE

Beaucoudray  
Beuvrigny  
Biéville  
Domjean  
Fourneaux  
Gouvets  
Lamberville  
Le Perron  
Montrabot  
Moyon-Villages  
Saint-Amand-Villages  
Saint-Louet-sur-Vire  
Saint-Vigor-des-Monts

## 10 CANTON DE COUTANCES

Brainville  
Bricqueville-la-Blouette  
Cambernon  
Camprond  
Courcy  
Gratot  
Heugueville-sur-Sienne  
La Vendelée  
Monthuchon  
Nicorps  
Orval-sur-Sienne  
Regnéville-sur-Mer  
Saint-Pierre-de-Coutances  
Saussey  
Tourville-sur-Sienne

## 11 CANTON DE CRÉANCES

Bretteville-sur-Ay  
Canville-la-Rocque  
Doville  
La Feuillie  
Laulne  
Le Plessis-Lastelle  
Millières  
Montsenelle  
Neufmesnil  
Pirou  
Saint-Germain-sur-Ay  
Saint-Nicolas-de-Pierrepont  
Saint-Patrice-de-Claids  
Saint-Sauveur-de-Pierrepont  
Varenguebec  
Vesly

## 13 CANTON DE GRANVILLE

Yquelon

## 15 CANTON D'ISIGNY-LE-BUAT

Cuves  
La Chaise-Baudouin  
La Chapelle-Urée  
La Godefroy  
Le Grand-Celland  
Le Mesnil-Adelée  
Le Mesnil-Gilbert  
Le Petit-Celland  
Les Cresnays  
Les Loges-sur-Brécéy  
Lingeard  
Notre-Dame-de-Livoye  
Reffuveille  
Saint-Brice  
Saint-Georges-de-Livoye  
Saint-Jean-du-Corail-des-Bois  
Saint-Laurent-de-Cuves  
Saint-Loup  
Saint-Michel-de-Montjoie  
Saint-Nicolas-des-Bois  
Saint-Senier-sous-Avranches  
Tirepiéd-sur-Sée  
Vernix

## 16 CANTON LE MORTAINAIS

Beauficel  
Brouains  
Chaulieu  
Gathemo  
Ger  
Le Fresne-Poret  
Le Neufbourg  
Perriers-en-Beauficel  
Romagny-Fontenay  
Saint-Barthélemy  
Saint-Clément-Rancoudray  
Saint-Cyr-du-Bailleul  
Saint-Georges-de-Rouelley

## 17 CANTON LES PIEUX

Baubigny  
Benoîtville  
Bricquebosq  
Fierville-les-Mines  
Grosville  
Héauville  
Helleville  
La Haye-d'Éctot  
Le Mesnil  
Le Rozel  
Les Moitiers-d'Allonne  
Pierreville

Saint-Christophe-du-Foc  
Saint-Georges-de-la-Rivière  
Saint-Germain-le-Gaillard  
Saint-Jean-de-la-Rivière  
Saint-Maurice-en-Cotentin  
Saint-Pierre-d'Arthéglise  
Sénoville  
Siouville-Hague  
Sortosville-en-Beaumont  
Sotteville  
Surtainville  
Tréauville

## 18 CANTON DE PONT-HÉBERT

Airel  
Amigny  
Bérigny  
Cavigny  
Couvains  
Graignes-Mesnil-Angot  
La Meauffe  
Le Désert  
Le Mesnil-Rouxelin  
Le Mesnil-Véron  
Moon-sur-Elle  
Rampan  
Saint-André-de-l'Épine  
Saint-Fromond  
Saint-Georges-d'Elle  
Saint-Georges-Montcoq  
Saint-Germain-d'Elle  
Saint-Jean-de-Savigny  
Saint-Pierre-de-Semilly  
Tribehou  
Villiers-Fossard

## 19 CANTON DE PONTORSON

Aucey-la-Plaine  
Beauvoir  
Céaux  
Courtils  
Crollon  
Huisnes-sur-Mer  
Juilly  
Le Mesnil-Ozenne  
Le Mont-Saint-Michel  
Le Val-Saint-Père  
Marcilly  
Poilley  
Pontaubault  
Précey  
Sacey  
Saint-Ovin  
Saint-Quentin-sur-le-Homme  
Servon  
Tanis

## 20 CANTON DE QUETREVILLE-SUR-SIENNE

Belval  
Cametours  
Grimesnil  
Hauteville-sur-Mer  
La Baleine  
Le Mesnil-Garnier  
Le Mesnil-Villeman  
Lengronne  
Montaigu-les-Bois  
Montpinchon  
Notre-Dame-de-Cenilly  
Ouville  
Saint-Denis-le-Gast  
Saint-Denis-le-Vétu  
Saint-Martin-de-Cenilly  
Savigny  
Tourneville-sur-Mer  
Ver

## 21 CANTON DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

Buais-les-Monts  
Grandparigny  
Hamelin  
Lapenty  
Le Mesnillard  
Les Loges-Marchis  
Montjoie-Saint-Martin  
Moulines  
Saint-Aubin-de-Terregatte  
Saint-Brice-de-Landelles  
Saint-Laurent-de-Terregatte  
Saint-Senier-de-Beuvron  
Savigny-le-Vieux

## 22 CANTON DE SAINT-LÔ 1

Le Lorey  
Le Mesnil-Amey  
Le Mesnil-Eury  
Montreuil-sur-Lozon  
Saint-Gilles

## 23 CANTON DE SAINT-LÔ 2

Baudre  
Carantilly  
Dangy  
La Barre-de-Semilly  
La Luzerne  
Qibou  
Sainte-Suzanne-sur-Vire  
Saint-Martin-de-Bonfossé

## 24 CANTON DE CHERBOURG-EN-COTENTIN 5

Bretteville-en-Saire  
Le Mesnil-au-Val

## 25 CANTON DE VALOGNES

Azeville  
Écausseville  
Émondeville  
Éroudeville  
Flottemanville  
Fontenay-sur-Mer  
Fresville  
Hémevez  
Huberville  
Joganville  
Le Ham  
Lestres  
Lieuxaint  
Montaigu-la-Brisette  
Ozeville  
Quinéville  
Saint-Cyr  
Saint-Floxel  
Saint-Germain-de-Tournebut  
Saint-Joseph  
Saint-Marcouf-de-l'Isle  
Saint-Martin-d'Audouville  
Saussemesnil  
Sortosville  
Tamerville  
Urville-Bocage  
Vaudreville  
Yvetot-Bocage

## 26 CANTON DU VAL-DE-SAIRE

Anneville-en-Saire  
Aumeville-Lestre  
Barfleur  
Brillevast  
Canteloup  
Carneville  
Clitourps  
Crasville  
Fermanville  
Gatteville-le-Phare  
Gonneville - Le -Theil  
La Pernelle  
Le Vast  
Le Vicel  
Maupertus-sur-Mer  
Montfarville  
Octeville-l'Avenel  
Réville  
Sainte-Geneviève  
Teurthéville-Bocage  
Théville  
Tocqueville  
Valcanville  
Varouville  
Vicq-sur-Mer  
Videcosville

## 27 CANTON DE VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY

Beslon  
Boisyvon  
Bourguenolles  
Champrepus  
Chérencé-le-Héron  
Coulouvray-Boisbenâtre  
Fleury  
La Bloutière  
La Chapelle-Cécélin  
La Colombe  
La Haye-Bellefond  
La Lande-d'Airou  
La Trinité  
Le Guislain  
Le Tanu  
Margueray  
Maupertuis  
Montabot  
Montbray  
Morigny  
Sainte-Cécile  
Saint-Martin-le-Bouillant  
Saint-Maur-des-Bois  
Villebaudon

# COMMENT BÉNÉFICIER DU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL



**Je m'engage, dans le cadre de mon ou mes projet(s), à respecter la charte de visibilité du Département disponible sur [www.manche.fr/logo-charte](http://www.manche.fr/logo-charte), ainsi qu'à apposer à l'issue des travaux un panneau de communication.**



**LA MANCHE**  
**AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES**  
POUR RELEVER NOS DÉFIS COMMUNS

**LA MANCHE**  
**LE DÉPARTEMENT**



Conseil départemental de la Manche  
Mission ingénierie et appui aux territoires  
[auservicedesterritoires@manche.fr](mailto:auservicedesterritoires@manche.fr)  
T. 02 33 05 97 76